



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE COMMUNE DE LUYNES DEPARTEMENT INDRE ET LOIRE (37)	Feuillet n°
ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE DP0371392500046	Arrêté 16/10/2025 n° URB/2025/037

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	
Demande déposée le 19/09/2025	
Par :	Aurélié CARDOSO
Demeurant à :	30 rue du clos taku 37230 LUYNES
Pour :	Changement volets, porte entrée
Sur un terrain sis à	30 rue du clos taku
Réf cadastrales :	BA132

référence dossier
N° DP0371392500046

Le Maire,

Vu la demande de permis de construire susvisée,
Vu le code de l'urbanisme,
Vu le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Luynes,
Vu l'arrêté N°DGS/2023/05 du 03 février 2023 portant délégation de fonctions à Monsieur Michel HIRTZ 5^{ème} Adjoint au Maire, notamment dans le domaine de l'urbanisme,

ARRETE

Article 1 : Il n'est pas fait opposition à la demande de déclaration préalable susvisée sous couvert de respecter les prescriptions émises à l'article 2.

Article 2 : Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés de l'exécutif.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans (28 rue de la Bretonnerie, 45057 ORLEANS), dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la ville ou de sa notification et/ou de sa transmission aux services de l'Etat, chargés du contrôle de légalité.

COMMUNE DE LUYNES	EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE ARRETE DU 16/10/2025 N° URB/2025/037 PAGE 2/2	FEUILLET N°
OBJET	ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE n° DP0371392500046	

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation :

- sera notifiée à Madame Aurélie CARDOSO, pour lui servir de titre,
- et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.



Fait à Luynes, le 16/10/2025

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à l'Urbanisme

Michel HIRTZ

Certifié exécutoire par :

- sa transmission au contrôle de légalité

le :

- sa notification par lettre recommandée avec
accusé de réception envoyée le : 20/10/25

- sa publication sur le site internet de la
Commune le : 20/10/25